

GUY NICOLAS

## *Islam et Etat au Sénégal*

Le Sénégal est officiellement un Etat laïque, soumis au jeu démocratique. Son Président, L. S. Senghor, est catholique et ses élites modernes sont particulièrement ouvertes à la culture occidentale. Le français y est langue nationale. Dans les faits, cependant, la vie politique y est commandée par un compromis instable entre les dirigeants politiques et un petit nombre de personnages religieux musulmans exerçant une autorité profonde sur une majorité de citoyens.

Certaines populations septentrionales de ce pays situé à la lisière du Sahara mauritanien et de l'Afrique « noire » ont connu l'Islam dès le XI<sup>e</sup> siècle, date du début du mouvement almoravide, né dans une île du fleuve Sénégal et de la conversion des Toucouleurs du Tekrur. Par la suite, l'influence de l'Empire réputé musulman du Mali, des Maures ou de marchands soninké a amené de nombreux habitants de la Sénégalie à se convertir à cette religion. Ce mouvement s'est amplifié du fait du développement des échanges côtiers avec les marchands européens établis à l'embouchure du Sénégal dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en réaction aux effets de la traite des esclaves. Ses agents ont été les « marabouts », personnages religieux issus du peuple, ayant acquis une connaissance plus ou moins profonde de la doctrine islamique et intervenant dans la vie quotidienne des adeptes de l'Islam en tant que juristes, officiants, enseignants, guérisseurs, magiciens et parfois meneurs d'hommes. Ce processus s'est développé au moment de l'implantation française du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le mouvement de « guerre sainte » conduit par le réformateur tijani Al Haj Omar Tall, diverses révoltes menées par des « marabouts » ou « prophètes » maures, toucouleurs ou wolofs, la conversion de plusieurs rois païens,

en réaction à la conquête « chrétienne ». Ces origines ont imprimé à l'Islam local un caractère populaire et national.

Le Sénégal compte aujourd'hui 84 % de musulmans, 12 % d'adeptes de cultes traditionnels, 4 % de chrétiens. Bien que les pratiques populaires des musulmans y soient encore profondément imprégnées de vestiges religieux préislamiques et d'éléments syncrétiques, tels les rites de « possession » (*ndoep*) ou de sacrifice à l'autel *samp*, destinés aux divinités *rab* ou *tuur*, aujourd'hui assimilées aux « génies » de l'Islam, en pays wolof, ou le culte du masque *kumpo*, en pays dioula, la religion islamique ne cesse de progresser. « Païens » et chrétiens sont surtout concentrés dans le Siné-Saloum, la Basse-Casamance, dont les populations ont longtemps lutté contre les chasseurs d'esclaves musulmans et les villes de la côte. La religion est également enracinée dans le cadre ethnique. Ainsi, la plupart des Wolofs, des Toucouleurs, des Peuls, des Malinkés, des Soninkés sont musulmans, tandis que les Sérères, les Dioulas, les Manjak, les Bassari sont restés plus réticents vis-à-vis de cette religion. Les Wolofs, qui se sont massivement convertis au moment de la colonisation, ont pris la tête du mouvement d'islamisation dans tout le pays, sur lequel ils exercent une sorte d'hégémonie du fait des positions qu'ils ont acquises dans la capitale et l'administration.

Un des caractères les plus typiques de l'Islam sénégalais est le rôle dominant qu'y tiennent les confréries d'inspiration soufi. Trois grandes confréries se partagent la masse des musulmans locaux : la Qadiriya, la Tijaniya et une confrérie typiquement sénégalaise : le mouridisme (de *mourid* : disciple). La première, la plus ancienne, est en voie de déclin. La seconde, née au Maroc au siècle dernier, a bénéficié de l'action d'Al Haj Omar Tall. Elle comptait un million d'adeptes en 1952. Quant au mouridisme, il est né d'une scission de la Qadiriya, en réaction à la conquête européenne et compte aujourd'hui un demi-million de fidèles. La Tijaniya et le mouridisme imposent à leurs adeptes un encadrement hiérarchique très rigoureux. Ces « voies » sont dirigées par des *shaikhs*, choisis dans la dynastie issue de leur fondateur local ou d'un de ses lieutenants. Ceux-ci sont assistés de « marabouts » de grades différents. Cet encadrement est très efficace. Ainsi, le « khalife » ou *serigne* mouride est réputé contrôler 300 000 suffrages lors des élections. Ces confréries sont plus ou moins concurrentes. Elles sont également divisées en fractions rivales. Ces clivages permettent aux dirigeants du pays de s'assurer une certaine marge d'autonomie, en jouant des rivalités des chefs religieux. Ils empêchent la réunion de tous les adeptes de l'Islam au sein d'une organisation unique qui ne manquerait pas de revendiquer le pouvoir.

Nous avons vu, en effet, que la pénétration française s'était heurtée à des mouvements musulmans adverses présentant à certains égards un caractère « nationaliste ». Sous le régime colonial, les dirigeants de ces mouvements se sont peu à peu intégrés à l'appareil d'encadrement français. Ils ont alors orienté leurs fidèles vers un type particulier d'action économique, à base de communautés agricoles dirigées par des « marabouts », qui a joué un rôle important dans le développement de la culture arachidière, principale richesse du Sénégal. Cette orientation est propre à ce pays. Ce faisant, les chefs religieux ont acquis une position importante dans la vie économique du pays.

Lorsque la France a introduit au Sénégal le système électoral, les chefs religieux ont été sollicités d'intervenir en faveur des candidats rivaux aux élections. Dès 1930, le député Galambou Diouf a été élu avec les voix de la Tijaniya. En 1941, le candidat SFIO, Lamine Gueye, a bénéficié du suffrage des mourides.

En 1948, cependant, le Bloc démocratique sénégalais, fondé par L. S. Senghor, a été soutenu par divers chefs religieux musulmans, bien que lui-même soit catholique et son adversaire adepte de l'Islam. A partir de cette époque, chaque confrérie s'est divisée en partisans et adversaires des différents partis en compétition, les divisions politiques suivant les contours de clivages confrériques, et réciproquement.

Lors du référendum sur la Communauté française de 1958, alors que l'Union progressiste sénégalaise (parti de L. S. Senghor) hésitait quant à sa position, le régime gaulliste a bénéficié du ralliement des principaux chefs de confréries. Organisés au sein d'un « Comité d'organisation islamique », ceux-ci ont pratiquement imposé aux leaders politiques de voter pour le « oui ». De ce fait, le vote positif du Sénégal a été qualifié de « oui des marabouts ». Ceux-ci ont été la pièce maîtresse de la politique gaulliste au Sénégal. Prenant conscience de leur force, ils ont alors tenté de peser davantage sur la vie politique du pays, notamment dans l'espoir d'imposer la création d'une République islamique sénégalaise, fondée sur une Constitution inspirée de l'Islam, d'empêcher le glissement à gauche du régime et l'union avec le Soudan français (première Fédération du Mali), qui menaçait leurs intérêts. Le Comité d'organisation islamique s'est alors transformé en un « Conseil supérieur des chefs religieux ». Mais le gouvernement UPS, soutenu par Paris, cette fois, a joué des divisions des chefs confrériques, obtenu l'éclatement du CSCR et fait voter une Constitution laïque. Un certain nombre de chefs religieux contestataires ont alors fondé un parti politique musulman : le « Parti de la solidarité sénégalaise » (PSS). Mais cette organisation, combattue par le régime et

les dirigeants religieux ralliés à celui-ci, n'a obtenu que 12,1 % des suffrages aux élections de 1959, contre 83 % à l'UPS. Cet échec a sonné le glas de ce qui fut appelé le « mouvement gaulliste musulman » au Sénégal. Le PSS dut se saborder. Plusieurs de ses leaders furent arrêtés et se sont finalement ralliés au régime.

A partir de 1969, cependant, la sécheresse, l'avènement d'un nouveau khalife mouride moins proche du pouvoir que son prédécesseur, les réactions des populations rurales à diverses mesures administratives, le malaise suscité par le système du parti unique et divers autres facteurs ont suscité un retrait des principaux chefs religieux à l'égard du pouvoir. Le retour au régime du multipartisme, en 1976-1978, n'a pas apaisé les esprits. L'interdiction du parti du « Rassemblement national démocratique » fondé par Cheikh Anta Diop aurait pu être motivée par le fait que celui-ci entretenait des liens de parenté avec les dirigeants mourides, ce qui aurait pu lui valoir un déplacement massif de suffrages en sa faveur.

Parallèlement et souvent à l'encontre de l'organisation « maraboutique », le Sénégal a vu se constituer, parmi les élites des villes, un mouvement islamique réformiste réclamant le développement de l'enseignement de la langue arabe et de la théologie islamique et condamnant les « marabouts », accusés de détourner les fidèles de l'orthodoxie et de se compromettre avec les autorités coloniales. Animé par d'anciens étudiants d'Universités arabes, ce courant a été étroitement mêlé au développement du mouvement anticolonialiste et nationaliste. Né en 1934, il a débouché, en 1962, sur la constitution d'une « Fédération nationale des associations culturelles musulmanes », dont l'influence s'est répandue dans toute une partie de l'AOF. Certains chefs confrériques, tel le khalife tijani Ibrahim Niass, ont été admis en son sein, bien que « marabouts ». Certaines revendications réformistes ont été prises en compte par le gouvernement sénégalais, à l'indépendance du pays. Mais la fin de la lutte anticolonialiste, à laquelle il était associé, a réduit son dynamisme. Une autre génération réformiste reprend aujourd'hui le flambeau sous d'autres auspices, avec l'aide des pays arabes.

Nous avons vu que les principaux chefs religieux du Sénégal avaient approuvé sa Constitution, d'inspiration laïque. En 1972, cependant, l'adoption d'un nouveau Code de la famille, de même inspiration, a été dénoncée par plusieurs chefs religieux comme une atteinte à la *shari'a* et une provocation pour l'Islam. La plupart des opposants se sont finalement ralliés, une fois de plus, au projet gouvernemental. Ce succès du régime semble dû pour une bonne part à l'influence personnelle du Président Senghor. Le départ de

celui-ci des affaires pourrait provoquer une remise en cause des dispositions actuelles et une repolitisation de l'Islam sénégalais. D'ores et déjà, il semble exclu que le pays se donne à l'avenir un dirigeant non musulman.

Le retour au pluripartisme a été assorti de restrictions rigoureuses limitant à trois, puis à quatre le nombre de partis autorisés et obligeant ceux-ci à se classer dans l'une des quatre catégories définies comme « conservatrice », « libérale », « socialiste » et « marxiste ». Ces dispositions excluaient toute formation se réclamant de l'Islam et, les appellations « socialiste » et « libérale » étant réservées, des partis comme le RND, dont nous avons évoqué les attaches mourides, qui ne pouvait se classer dans les deux autres rubriques. Par contre, le « Mouvement républicain » de M. Boubacar Gueye, qui a accepté l'étiquette de « conservateur », fonde largement son programme sur des revendications intéressant l'Islam. D'autres partis exclus de l'arène politique par la Constitution réclament une révision de celle-ci à leur profit. Tel est le cas du « Groupement islamique de libération du Sénégal » (GIL), dont le programme associe la religion islamique à une lutte contre les « profiteurs » et réclame le partage des richesses. En septembre 1979, enfin, la presse a annoncé la saisie du journal : *Allahou Akhbar (Dieu est grand)*, organe d'un nouveau parti islamique appelé : « Parti de Dieu » (*Hizboulahi*)...

Selon le Président Senghor, l'Islam sud-saharien se caractérise par son enracinement dans la « négritude ». Cette thèse, également soutenue par Vincent Monteil dans son ouvrage : *L'Islam noir*, vient étayer une volonté politique, qui fut déjà celle du colonisateur, de tenir le monde arabe à l'écart de l'Afrique « noire ». Elle se trouve renforcée au Sénégal par l'expérience de relations séculaires avec le monde maure, dont les récents conflits entre communautés maure et « négro-africaine » mauritaniennes ont permis de constater l'actualité, au début de l'année 1979. Toutefois, l'ouverture croissante des milieux confrériques sur le monde islamique extérieur, le développement des courants réformistes sénégalais, la pression des musulmans locaux, aussi bien que les nécessités économiques et diplomatiques obligent le gouvernement sénégalais à nouer des rapports plus serrés avec divers pays arabes, rapports qui renforcent les positions de l'Islam local. Il entretient des rapports étroits avec le Maroc, renforcés par l'influence de la Tijaniya, et la Tunisie et bénéficie de l'appui de hautes personnalités du monde arabe, dont l'autorité renforce la sienne. Les dirigeants religieux locaux sont de plus en plus associés à cette politique. Parallèlement, le développement de la coopération arabo-africaine favorise le courant réformiste.

L'Islam sénégalais est en plein développement. Il semble en mesure d'élargir son influence et d'évoluer asymptotiquement vers une plus grande conformité à l'orthodoxie sunnite. Cela ne signifie pas que tous les particularismes liés à l'histoire et à la sensibilité des populations locales soient appelés à disparaître, au profit d'une arabisation totale. Le développement du réformisme intégriste musulman, associé à un malaise économique et politique croissant, peut engendrer un mouvement de bascule, détachant les musulmans sénégalais de leurs « marabouts », à moins que ces derniers ne s'y rallient et débouchent sur l'instauration d'un régime islamique éloigné du système actuel. Ce courant pourrait être rejoint, sinon pris en charge par les mouvements « progressistes » d'inspiration marxiste ou humaniste qui animent l'opposition et qui ont renoncé depuis longtemps à attaquer de front les « marabouts » et à dénoncer l'« aliénation religieuse ». Néanmoins, le « clergé » confrérique particulier au Sénégal semble en mesure de conserver encore longtemps l'impresionnante audience dont témoignent les vastes rassemblements populaires périodiques autour des tombes des « saints » locaux, à Touba ou Tivavouane, auxquels les plus hauts dirigeants ne manquent pas de participer, et l'observance massive de leurs consignes de vote par les électeurs sénégalais.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ABOU NASR (Jamil), *The Tijaniya*, Londres, 1965.
- BALANS (J. L.), COULON (Chr.), CASTELLAN (J. M.), *Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal*, Paris, A. Pedone, 1975.
- BERHMAN (L. C.), *Muslim brotherhoods and politics in Senegal*, Harvard UP, 1970.
- CERMAA, *Relations arabo-africaines et Islam au sud du Sahara*, bulletin trimestriel.
- COPANS (J.), Politique et religion. D'une relation idéologique intermédiaire à la domination impérialiste. Les Mourides du Sénégal, *Dialectiques*, 1977, n° 21.
- COULON (Chr.), Les marabouts sénégalais et l'Etat, *Revue française d'Etudes politiques africaines*, févr. 1979, n° 158.
- *Pouvoir maraboutique et pouvoir politique au Sénégal*, thèse pour le doctorat d'Etat en Science politique, Paris, IEP, 1976.
- *Un gaullisme musulman. Les mourides et la décolonisation au Sénégal*, communication au Colloque : « La politique africaine du général de Gaulle », Bordeaux, CEAN-Institut Charles-de-Gaulle, 19-20 oct. 1979.
- CRUISE (O. Brien), *The mourids of Senegal*, Oxford, Clarendon Press, 1977.
- CUOQ (J. M.), *Les musulmans en Afrique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1975.

- FOUGEYROLLAS (P.), *Où va le Sénégal ? Analyse spectrale d'une nation africaine*, Paris, Anthropos-IFAN, 1970.
- GIRARD (J.), *Genèse du pouvoir charismatique en Basse-Casamance*, Dakar, IFAN, 1969.
- MAHJEMOUT (Diop), *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest ; 2. Le Sénégal*, Maspero, 1972.
- MARTY (P.), *Études sur l'Islam au Sénégal*, Paris, Leroux, 1917.
- MERCIER (P.) et BALANDIER (G.), *Particularismes et évolution : les pêcheurs lebou du Sénégal*, IFAN, 1952.
- MONTEIL (V.), *L'Islam noir*, Paris, Seuil, 1964.
- Marabouts, in J. KRITZECK et W. H. LEWIS, édit., *Islam in Africa*, Van Nostrand, Reinhol & Cie, 1969.
- ORTIGUES (M. C.) et (E.), *Œdipe africain*, Plon, 1966.
- QUESNOT (F.), Les cadres maraboutiques de l'Islam sénégalais, in CHAILLEY (M.), édit., *Notes et études sur l'Islam en Afrique noire*, Documents du CHEAM, Paris, J. Peyronnet, 1962.
- SENGHOR (L. S.), Pour une coopération entre l'Islam et le christianisme, in *Liberté, I. Négritude et humanisme*, Paris, Seuil, 1964.
- Interview par A. FONTAINE, Entretiens avec Leopold Sedar Senghor, *Le Monde*, 17-18 mai 1978.
- SY CHEIKH TIDIANE, La confrérie sénégalaise des Mourides, *Présence africaine*, Paris, 1969.
- TRIMINGHAM (J. Sp.), *Islam in West Africa*, Clarendon Press, 1959.